

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 15 Juillet 2020**

DEL.2020.07.15-014 – Annulation des dettes inférieures à 15 €

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 2
- Absents : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
23 JUL. 2020
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	CHHIM Catherine
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane			
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.07.15-014 – Annulation des dettes inférieures à 15 €**Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX**

- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Ressources humaines en date du 2 juillet 2020 ;

Il apparaît que plusieurs factures émises par la régie unique de la Ville ne sont pas recouvrables. Le montant total dû par chaque débiteur est inférieur à 15 € et les débiteurs ont quitté la commune ou ne sont plus inscrits sur les services municipaux.

Il nous est impossible de procéder au recouvrement de plusieurs produits (créances minimales et insolvabilité pour un montant total de 111,22 € qui se répartit comme suit :

N° de facture	Montant facturé	Montant réglé	Solde	
1708000222	14,98 €	0,00 €	14,98 €	Plus d'inscription commune
1802000436	3,57 €	0,00 €	3,57 €	Plus d'inscription commune
1804000528	1,78 €	0,00 €	1,78 €	Plus d'inscription commune
1805000435	3,94	0,00	3,94	Plus d'inscription commune
1805000529	3,08	0,00	3,08	Plus d'inscription commune
1805000577	1,78	0,00	1,78	Plus d'inscription commune
1806000462	1,54 €	0,00 €	1,54 €	Plus d'inscription commune
1806000544	1,54	0,00	1,54	Plus d'inscription commune
1807000497	12,60 €	0,00 €	12,60 €	Plus d'inscription commune
1807000522	5,27	0,00	5,27	Plus d'inscription commune
1808000343	3,11	0,00	3,11	Plus d'inscription commune
1809000486	6,19 €	0,00 €	6,19 €	Plus d'inscription commune
1809000507	6,54 €	0,00 €	6,54 €	Plus d'inscription commune
1809000576	5,00 €	0,00 €	5,00 €	Plus d'inscription commune
1810000460	10,00	0,00	10,00	Plus d'inscription commune
1810000511	1,91	0,00	1,91	Plus d'inscription commune
1901000596	1,78 €	0,00 €	1,78 €	Plus d'inscription commune
1902000504	1,31 €	0,00 €	1,31 €	Plus d'inscription commune
1903000471	1,91	0,00	1,91	Plus d'inscription commune
1903000437	2,11	0,00	2,11	Plus d'inscription commune
1905000580	1,19 €	0,00 €	1,19 €	Plus d'inscription commune
1907000141	4,00	0,00	4,00	Plus d'inscription commune
1907000404	1,54	0,00	1,54	Plus d'inscription commune
1907000359	7,64	0,00	7,64	Plus d'inscription commune
1907000514	1,91 €	0,00 €	1,91 €	Plus d'inscription commune
1909000631	5,00	0,00	5,00	Plus d'inscription commune

Il pourrait donc être proposé au Conseil municipal de d'annuler ces factures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX

Après en avoir délibéré

Pour : 26 – Vivons Parempuyre – Parempuyre Avenir

Contre : /

Abstentions : 1 – Parempuyre Avenir (M. DOS SANTOS)

✚ **Autorise** le régisseur à annuler ces factures.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Bureau du Courrier



Fait et délibéré à Parempuyre

Le 15 juillet 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre